

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <i>13-02-14</i>	Dossier complet le <i>13-02-14</i>	N° d'enregistrement <i>F08216 P0709</i>

1. Intitulé du projet

Travaux d'extension des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales aux lieux dits « Locum » sur la commune de Meillerie et « Bret » sur la commune de Saint-Gingolph

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **Communauté de Communes du Pays d'Evian**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

Monsieur le Président DURET Louis

RCS / SIRET *247140086400028* Forme juridique *EPCI*

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
4. Caractéristiques générales du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
32° Canalisations pour le transport de fluides autres que les gaz inflammables, nocifs ou toxiques et que le dioxyde de carbone, l'eau chaude, la vapeur d'eau et l'eau surchauffée	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 mètres carrés ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres.

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du SDA de la Communauté de Communes du Pays d'Evian (2010) et concerne les travaux relatifs à la collecte des eaux usées du secteur de Locum (Meillerie) et du secteur de Bret (Saint-Gingolph) et le transfert vers une station de traitement intercommunale de 300 EH.

Les travaux prévus consistent sur le secteur de Meillerie en, la création d'un réseau de collecte ramifié de type séparatif, la reprise des branchements d'assainissement individuels en limite de propriété privée (côté domaine public), la création d'un réseau de refoulement.

Les travaux prévus consistent sur le secteur de Saint-Gingolph en, la création d'un réseau de collecte ramifié de type séparatif, la reprise des branchements d'assainissement individuels en limite de propriété privée (côté domaine public), la création d'un réseau de refoulement.

En parallèle de ces travaux d'assainissement pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Evian, les communes de Meillerie et Saint-Gingolph souhaitent engager des travaux relatifs à leurs réseaux d'alimentation en eau potable et d'eau pluviale.

4.2 Objectifs du projet

Les aménagements proposés en assainissement permettront :

- d'étendre la mise en séparatif de l'assainissement des communes
- de permettre le transfert des effluents vers une unité de traitement intercommunale
- de limiter les rejets d'eaux usées vers des milieux récepteurs particulièrement sensibles
- de réduire les nuisances tant pour le milieu naturel que pour les riverains

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de terrassements et de remblaiement de tranchées seront exécutés conformément au CCTG et notamment au fascicule n°71 « fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau potable » et fascicule n°70 « ouvrage d'assainissement ».

La pose des réseaux engendrera des travaux de terrassements réalisés à la pelle mécanique ou à la trancheuse.

Sous voirie départementale et sous voirie communale, les canalisations seront enrobées de gravette 4/12.

Sous chemin les canalisations seront enrobées par des matériaux 0/40 issu du criblage des matériaux extraits.

Pour la partie sous chemin, les matériaux extraits seront utilisés pour le remblaiement de la tranchée.

Sur les parties voirie, les matériaux extraits seront évacués et remplacés par des matériaux d'apports. Les structures de chaussées prises en compte sont les suivantes :

- pour les voiries communales, une couche de 0/63 au-dessus de la gravette (épaisseur variable), une couche de 0/31.5 (épaisseur 10 cm), une couche en béton bitumineux (épaisseur 6 cm)
- pour les voiries départementales, une couche de 0/63 au-dessus de la gravette (épaisseur variable), une couche de 0/31.5 (épaisseur 10 cm), une couche en grave bitume (épaisseur 24 cm), une couche en béton bitumineux (épaisseur 6 cm)

Afin de maintenir un profil descendant, de permettre le croisement des réseaux existants et de permettre le raccordement gravitaire des habitations, la profondeur des conduites atteindra ponctuellement 3,00 m.

Etendue des travaux secteur de Locum (Meillerie)

Partie eaux usées

Partie gravitaire :

Le projet de création d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées comprend la création de 4 antennes. Les effluents de 47 habitations seront collectés au passage.

Le tracé des réseaux est implanté en domaine public, sous voirie communale sur 422 ml, sous voirie départementale sur 360 ml, sous chemin sur 205 ml.

Partie en refoulement :

La canalisation de refoulement est située entièrement sous voirie départementale. Elle sera posée en tranchée commune avec la canalisation AEP (réseau de Saint-Gingolph). La traversée du ruisseau de Locum fera l'objet d'un passage en encorbellement.

Partie eau potable

La majeure partie de la pose des canalisations est en tranchée commune avec le réseau d'assainissement (gravitaire et/ou refoulement) sur 250 ml environ, permettant une optimisation des travaux engagés.

La pose des nouvelles canalisations permettra de remplacer les canalisations existantes anciennes (acier et fonte grise) et fortement entartrées.

Le tracé du réseau est entièrement situé sous domaine public. Le tracé empruntera ainsi la voirie de type communale sur 250 ml.

Partie eaux pluviales

Le projet d'eaux pluviales concerne la montée du « chemin des Plantées ».

Etendue des travaux secteur de Bret (Saint-Gingolph)

Partie eaux usées

Partie gravitaire :

Le projet de création d'un réseau de collecte séparatif des eaux usées comprend la création de 8 antennes. Les effluents de 61 habitations seront collectés au passage.

Le tracé des réseaux est implanté en domaine public, sauf pour 1 antenne et pour 2 branchements (raccordement de la parcelle n°1656 et n°437) qui traverseront des parcelles privées. Les conventions de passage seront établies par le maître d'ouvrage.

Le tracé des canalisations gravitaires est localisé, sous voirie communale sur 668 m, sous voirie départementale sur 516 ml, sous chemin sur 166 ml, sous terrain naturel 116 ml.

Partie en refoulement :

La canalisation de refoulement est située entièrement sous voirie départementale. Elle sera posée en tranchée commune avec la canalisation AEP (réseau de Saint-Gingolph). La traversée du ruisseau de la Planche fera l'objet d'un passage en encorbellement.

Projet d'eau potable

La majeure partie du tracé des nouvelles canalisations est en tranchée commune avec le réseau d'assainissement (gravitaire et/ou refoulement) sur 1 810 ml environ, permettant une optimisation des travaux engagés.

La pose des nouvelles canalisations permettra de remplacer les canalisations existantes anciennes (acier et fonte grise) et fortement entartrées, sur plus de 50 % de leur surface.

Le tracé du réseau est entièrement situé sous domaine public. Le tracé empruntera ainsi la voirie de type communale sur 752 ml et la voirie de type départemental sur 1 250 ml.

Partie eaux pluviales

Le projet d'eaux pluviales concerne les différentes antennes concernées dans le hameau ou sous la RD 1005.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Réseaux d'eaux usées

Les regards permettent d'assurer la visite et le contrôle du bon fonctionnement hydraulique des réseaux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

32° Canalisations pour le transport de fluides autres que les gaz inflammables, nocifs ou toxiques et que le dioxyde de carbone, l'eau chaude, la vapeur d'eau et l'eau surchauffée

Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 mètres carrés ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure

Etendue des travaux secteur de Locum (Meillerie)

Partie eaux usées

Partie gravitaire :

Les canalisations mises en œuvre sont prévues en :

- polypropylène DN 200 mm pour 2 antennes sous voirie communale sur un linéaire de 422 m avec 12 regards de visite DN 1000
- fonte DN 200 mm pour 2 antennes sous terrain naturel et sous RD 1005 sur un linéaire de 565 m avec 19 regards de visite DN 1000

Partie en refoulement :

La canalisation de refoulement est prévue en PEHD Ø 90 mm sur un linéaire de 150 m.

Partie eau potable

Le projet d'eau potable concerne la pose de 115 ml de canalisation de distribution, 160 m de canalisation de refoulement et de 275 m de canalisation de desserte de la défense incendie.

La pose des nouvelles conduites est effectuée comme suit :

- une canalisation Ø 125 mm en PEHD sur 115 ml qui assure la distribution depuis le réservoir de Locum
- un tronçon de canalisation de refoulement DN 100 mm en fonte sur 160 ml qui alimente le réservoir des Plantées depuis la station de pompage du réservoir de Locum
- une canalisation de desserte de 2 poteaux incendies parallèle au 2 précédentes DN 100 mm en fonte sur 250 ml

Partie eaux pluviales

Le projet d'eaux pluviales concerne la pose de 222 ml de canalisation PVC Ø 315 mm.

Etendue des travaux secteur de Bret (Saint-Gingolph)

Partie eaux usées

Partie gravitaire :

Les canalisations mises en œuvre sont prévues en :

- polypropylène DN 200 mm pour 7 antennes sous chemin, sous terrain naturel, sous voirie communale ou sur RD 1005 sur un linéaire de 1 004 m avec 59 regards de visite DN 1000
- fonte DN 200 mm pour une antenne sous RD 1005 sur un linéaire de 458 m avec 14 regards de visite DN 1000

Partie en refoulement :

La canalisation de refoulement est prévue en PEHD Ø 90 mm sur un linéaire de 1 130 m.

Projet d'eau potable

Le projet d'eau potable concerne la pose de 2 002 ml de canalisation.

La pose des nouvelles conduites est effectuée comme suit :

- une canalisation Ø 160 mm en PEHD sur 566 ml qui assure le maillage entre le réseau de Saint-Gingolph et le réservoir de Bret (depuis le regard de maillage sous la RD 1005 et la fin de la voirie communale)
- une canalisation perpendiculaire Ø 125 mm en PEHD sur 138 ml qui alimente la partie Ouest du hameau de Bret
- une canalisation perpendiculaire Ø 125 mm en PEHD sur 48 ml qui alimente la partie Est du hameau de Bret
- un tronçon Ø 125 mm en PEHD sur 1 250 ml qui assure le maillage entre le réseau de Saint-Gingolph et le réseau de Meillerie (depuis le regard de maillage sous la RD 1005 et la traversée du ruisseau du Locum)

Partie eaux pluviales

Le projet d'eaux pluviales concerne la pose de 746 ml de canalisation PVC Ø 315 mm sur les différentes antennes concernées dans le hameau ou sous la RD 1005.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)

Hameau de Locum
74 500 MEILLERIE

Hameau de Bret
74 500 SAINT-GINGOLPH

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact , Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ,

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme .

Le projet s'inscrit dans le cadre du SDA de la Communauté de Communes du Pays d'Evian (2010) et concerne les travaux relatifs à la collecte des eaux usées du secteur de Locum (Meillerie) et du secteur de Bret (Saint-Gingolph) et le transfert vers une station de traitement intercommunale de 300 EH.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet

Le secteur concerné par la pose des réseaux est composé de parcelle construite, d'habitat regroupé dans le centre des hameaux et de voiries départementales et communales.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet .

Oui Non

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet.

Commune de Meillerie

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

Commune de Saint Gingolph

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Plan Local d'Urbanisme

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : Massif septentrionaux du Chablais
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Nord
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Meillerie et de Saint-Gingolph
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles communes de Meillerie Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles commune de Saint-Gingolph
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront acheminés en décharge agréée ou sur une plate forme de retraitement.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réseaux traverseront les zones d'aléas : « chute de blocs » « glissement de terrains », « torrent à lave ».
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus

Oui **Non** Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière

Oui **Non** Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé. Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la création de réseaux d'eaux usées, de réseaux d'eau pluviale et de réseaux d'eau potable.

Les travaux se font entièrement sous chemin, sous voirie communale ou sous route départementale. Aucune canalisation ne sera posée sous terrain naturel.

Les travaux n'engendreront donc aucun impact sur la faune et la flore.

Ce projet permet par ailleurs d'améliorer grandement la situation en termes de rejet des eaux usées et de protection de la ressource en eau potable.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

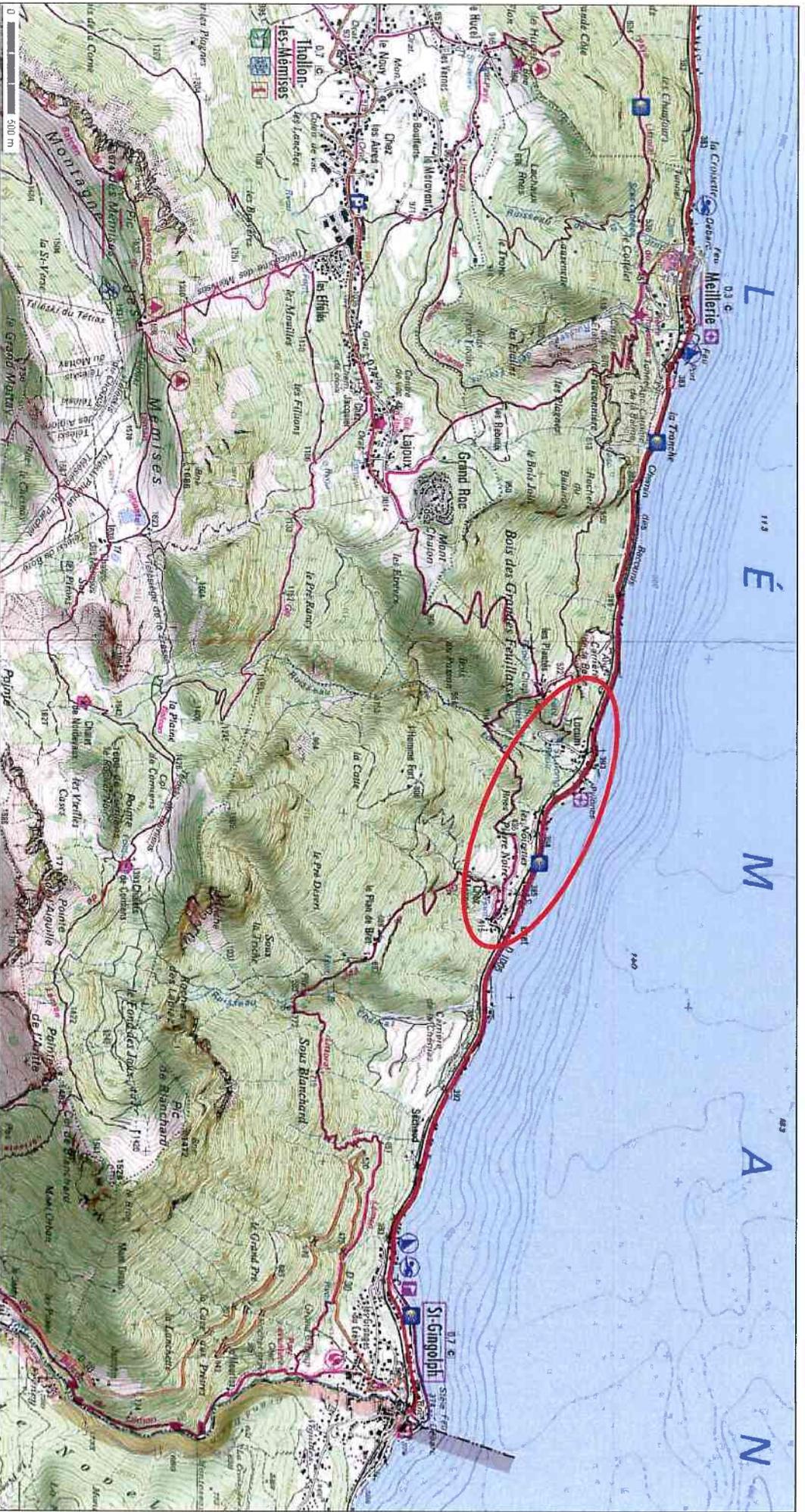
Fait à **PUBLIER**

le, **6 Février 2014**

Signature **Louis Duret**



Annexe n°2 : plan de situation de la zone concernée par les travaux de réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales.



Annexe n°3 : photo de la zone concernée de par les travaux de réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales.

